

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

---

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

N° CL416

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Gosselin, rapporteur

-----

### ARTICLE 2 TER

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« 12° »

la référence :

« 13° ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« 12° *bis* »

la référence :

« 13° *bis* ».

III. – En conséquence, au début de l’alinéa 2, substituer à la mention :

« 12° *bis* »

la mention :

« 13° *bis* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel